



**Château de
Fontainebleau**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

Service des affaires juridiques et des marchés publics

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)
LOT 4 : réfection ponctuelle des allées de promenade**

Procédure formalisée n ° F_M05_2026
(Définie par les articles L. 2124-1 et L. 2124-2 ; R. 2124-1 et R. 2124-2 du code de la commande publique)

Entretien des jardins et du parc du Domaine national de Fontainebleau

Date limite de réception des offres : **Lundi 20 avril 2026 à 12h00**

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

Dénomination : Château de Fontainebleau (dénommé ci-après EPCF)
Etablissement public à caractère administratif

Adresse : Fontainebleau 77300 France

Type d'acheteur public : Etablissement public à caractère administratif

Table des matières

1. Généralités	3
2. Mise en place d'un sable stabilisé ou d'un gravillonnage bicouche.....	3
3. Revêtement asphaltique / enduits bicouches.....	3

1. Généralités

Les prestations de ce présent lot concernant la réfection partielle des allées de promenade des jardins et du parc.

Les travaux de terrassement quelle que soit leur nature, seront effectués en se référant :

- au fascicule W 2 du C.C.T.G. Terrassements ;
- au décret W 79-923 du 16 octobre 1979 modifié par le décret W 80-689 du 2 septembre 1980.

2. Mise en place d'un sable stabilisé ou d'un gravillonnage bicouche

Mode opératoire à respecter :

- Le chantier sera signalé en amont de l'allée (s'il nuit au passage du public)
- Le secteur d'intervention sera préalablement piqueté
- Les allées seront découpées par arrête franche, dans le respect du tracé des plans d'exécution ;
- Les surfaces d'intervention seront décaissées sur une profondeur de 15 cm ;
- Le fond de forme sera formé d'une grave calcaire concassée en 0/20 provenant des carrières de Souppes sur Loing et mise en œuvre sur 15 cm puis stabilisé
- Le revêtement sera composé :
 - soit de grave stabilisé de granulométrie inférieure et stabilisée
 - soit d'un gravillonnage bicouche ;
- Les matériaux provenant des déblais seront évacués en déchèterie public.

La séparation de couches de sol sera effectuée grâce à la mise en place d'un géotextile de séparation et de filtration non tissée.

La mise en forme et le profilage de l'allée devront être parfaitement réalisés, pour garantir l'écoulement des eaux de pluie, de manière à éviter tout ravinement ou flaches d'eau résiduels.

3. Revêtement asphaltique / enduits bicouches

Epandage en deux couches, à raison de :

- 1,3 kg d'émulsion de bitume à 65 % et 8 litres de granulats durs 6/12 (alluvionnaire silico/calcaire roulé (en 1ère couche),
- 1,2 kg d'émulsion de bitume à 65% et 5 litres de granulats durs 4/8 (alluvionnaire silico/calcaire roulé (en 2ème couche).

Les enduits superficiels seront réalisés conformément à la norme de performance NFP 98 160 (préparation du support, scarification préalable des secteurs d'intervention, le répandage des liants et des gravillons, compactage de l'enduit et l'élimination des rejets).